

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h00
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Procuration : Isabelle Burel donne procuration à Odile Divanac'h.
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Jean-Laurent Kernevez

Dès le début de séance, monsieur le Maire demande que le port du masque soit obligatoire lors de tout déplacement dans la salle du conseil. L'ensemble de l'assistance accepte cette proposition conforme aux obligations.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2021.

- Compte-rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Convention avec le café/librairie
- Prolongation d'un bail sur un bien communal
- Budget d'acquisition de livres imprimés

- Proposition adoptée à l'unanimité

1- Vote des subventions aux associations

Madame Guillou demande pourquoi La Obra n'a pas subvention alors que cette association propose des animations et spectacles et œuvre auprès des jeunes du Cap. Monsieur le Maire lui répond que c'est la Cité Musicale qui les rémunère pour les spectacles. D'autre part, la communauté de commune les fiances sur toute la partie jeunesse. Monsieur Moan fait remarquer qu'auparavant les animations étaient prise en charge par Culture et Patrimoine à Pont-Croix. Monsieur le Maire précise que le nouveau bureau de cette association souhaite ne s'occuper que du Marquisat et de la gestion de ses collections.

Madame Guillou s'étonne que les Restos du cœur ne perçoivent aucune subvention. Il lui est répondu que cette année ils bénéficient d'une subvention exceptionnelle intercommunale accordée aux associations ayant rencontré des difficultés financières.

Monsieur le Maire souligne que Pont-Croix est l'une des collectivités qui soutient le plus les associations.

➤ approuvé à l'unanimité

2- Convention avec le SDEF pour les travaux réseau basse tension et télécom à la cité des Ramiers

Le montant engagé par la commune sur la cité des Ramiers sera intégralement remboursé par Finistère Habitat.

Le montant total de l'opération s'élève à 319 500 € HT.

Les travaux doivent débiter le 9 juillet avec INEO.

➤ Le conseil municipal vote comme suit : 2 voix contre, 2 abstentions et 15 voix pour

3- Choix du nom de la rue « impasse de Kergadel »

Pour le déploiement de la fibre il est nécessaire de mettre en place une numérotation des parcelles. Les riverains sont d'ailleurs satisfaits de cette mesure. L'attribution du numéro 1 est réservée à la parcelle n° 161 qui est constructible. Monsieur le Maire propose de nommer la rue « Impasse de Kergadel » (parcelle ZD 88).

➤ Accepté à l'unanimité

4- Modification du tableau des effectifs

Quatre agents communaux sont promouvables pour l'avancement de grade.

➤ Vote : unanimité.

5- Modification des représentants aux Petites Cités de Caractère

Suite à la démission de Véronique Colin, il est proposé de la remplacer par Madame Catherine Georgelin.

Monsieur Evenat demande s'il peut proposer sa candidature ce que Monsieur le Maire accepte.

➤ Vote : 3 voix pour Monsieur Evenat, 15 voix pour Madame Georgelin.

Monsieur Moan demande qu'une mise à jour du site internet de la commune soit faite sur ce sujet. Monsieur Pruss assure qu'il va s'en charger.

6- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'un véhicule d'occasion (Renault Kangoo, 2 places de 2008) pour la somme de 1 500 €.

Madame Guillou suggère qu'à l'avenir la commune fasse des choix plus « vert » en matière de véhicules. Il lui est répondu qu'en matière d'utilitaire il n'y a pas toujours de proposition, mais que c'est un critère qui sera conservé pour de futures acquisitions.

➤ Vote : unanimité

7- Modifications budgétaires

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications budgétaires en investissement :

21 - 21571 049

Matériel roulant : + 2 000,00 €

23 – 2312 083

Immobilisations en cours : + 100 000,00 €

23 – 2315 045

Installations, matériel et outils : + 150 000,00 €

23 – 2315 086

Installations, matériel et outils : - 252 000,00 €

011 – 615221

Bâtiments publics : + 27 000,00 €

77 – 7788

Produits exceptionnels divers : + 27 000,00 €

➤ Vote : 3 voix contre, 1 abstention, 15 voix pour

Monsieur le Maire annonce que la commune est lauréate « France Relance » grâce aux travaux d'isolation et de maîtrise énergétique sur les bâtiments communaux.

8- Convention de mise à disposition de la Maison Commune avec la SARL « La pluie d'été »

Des travaux d'aménagement ont été effectués dans la Maison Commune : création de toilettes, installations électriques, évacuation eaux usées.

Ces travaux permettent d'accueillir le projet de café/librairie avec petite restauration au rez-de-chaussée et librairie à l'étage.

La convention sera signée pour deux ans.

➤ Vote : unanimité

9- Prolongation du bail pour l'occupation de locaux communaux

Monsieur Le Maire propose de prolongé le bail d'occupation du bâtiment au 1, bd de Gaulle jusqu'à fin septembre.

➤ Vote : unanimité.

10- Budget acquisition de livres pour la médiathèque

7 000 € sont budgétés pour l'acquisition de livres.

Monsieur Evenat demande l'achat de livres en langue bretonne. Monsieur le Maire lui répond que l'on avance dans ce sens.

➤ Vote : unanimité.

11- Plan d'aménagement patrimonial

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération. Monsieur le Maire rappelle que Pont-Croix est Petite Cité de Caractère depuis 1990. L'année prochaine sera celle du renouvellement de l'homologation (qui a lieu tous les 6 ans). Dans ce cadre il est demandé à la commune de produire un document présentant les travaux et aménagements à venir montrant quels sont les choix de la municipalité en matière de préservation du patrimoine bâti et immatériel.

Une délibération sera à prendre en automne pour valider ce plan d'aménagement patrimonial.

Madame Catherine Georgelin présente à l'assemblée ce projet de plan patrimonial d'aménagement.

Madame Divanc'h et Madame Georgelin présentent ensuite le compte-rendu de leurs visites à Jugon les Lacs et Châtaulaudren qui sont également 2 Petites Cités de Caractère.

➤ Vote : unanimité.

12- Questions diverses

- Monsieur Kerivel demande si l'installation de la fibre utilisera des poteaux ou si ce réseau sera enterré. De plus il souligne que l'élagage des arbres fait pour dégager les poteaux est un véritable massacre en pleine nidification. Monsieur le Maire lui répond que la commune ne décide pas où passe la fibre, ce sont les distributeurs qui organisent le maillage. D'autre part, concernant l'élagage des arbres, ce sont les propriétaires qui sont en défaut : ils ont l'obligation de tailler régulièrement leur plantation de telle sorte que le réseaux n'en pâtisse pas. S'ils ne se plient pas à cette obligation, un élagage d'urgence est fait par le distributeur sans en référer à la commune. Des poteaux seront changés et 30 poteaux supplémentaires seront ajoutés à Lesverien. Si le cuivre est sur un poteau, la fibre passera sur le poteau. Les poteaux subsisteront jusqu'à l'enfouissement des réseaux.
- Madame Guillon s'interroge sur l'interdiction de stationnement de camping-car au bord du Goyen. Où vont-ils aller si cet endroit leur est interdit ? Monsieur le Maire signale que les camping-car sont dirigés vers le camping et les aires prévues à cet effet.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 23h.

Fait et affiché à Pont-Croix le 20 juillet 2021

Le Maire

Benoît Lauriou


